



# ZONE SUD - EST AVIRON TÊTE DE RIVIÈRE INTERRÉGIONALE DE MARIGNANE Juniors - Seniors - Handis

*DIMANCHE 14 MARS 2010*

## 1. ORGANISATION

Organisée sous la tutelle de la Zone Sud-est, conjointement avec le Club Marignanais des Sport d'Aviron, la ligue de Provence-Alpes et les cadres techniques de la Fédération Française des Sociétés d'Aviron.

### Responsable de la zone Sud Est :

Vincent BUSSE

Adresse email : [vincent.busser@aliceadsl.fr](mailto:vincent.busser@aliceadsl.fr)

Tél. : 06 16 95 74 10

### Correspondant local :

David LACOFRETTE

Adresse email : [lacofrette@wanadoo.fr](mailto:lacofrette@wanadoo.fr)

Tel : 06 07 82 39 95

### Coordonnateur Technique :

Julien HOUSSET - Conseiller Technique Sportif

Adresse email : [julien.housset@avironfrance.fr](mailto:julien.housset@avironfrance.fr)

Tél. : 06 18 63 58 97

## 2. DESCRIPTIF

Parcours chronométré de 2000 m ou 4000 m pour les handis-aviron et de 5500 m pour les juniors et seniors en skiff ou en deux sans barreur.

Cette épreuve s'inscrit dans le programme du chemin de sélection de la Direction Technique Nationale et de certaines ligues.

## 3. LIEU

Gymnase Saint Pierre - le Canal  
13700 MARIGNANE

## 4. ENGAGEMENT

Ils doivent être réalisés sur le site Internet de la FFSA : [www.avironfrance.asso.fr](http://www.avironfrance.asso.fr)

Ouverture des inscriptions : Lundi 22 février 2010 à 8h00

Clôture des inscriptions : Vendredi 5 mars à 14h00

Consultation des inscriptions : Vendredi 5 mars à 16h00

Le coût de l'engagement est de 3,50 € par siège.

Afin de valider votre inscription, les chèques libellés à l'ordre de « Club Marignanais des Sport d'Aviron » accompagnés d'une copie des engagements devront être envoyés avant le 5 mars 2010 à :

Club Marignanais des Sports d'Aviron  
Chemin de Lapalun -route du canal  
13700 MARIGNANE

## 5. EPREUVES

JUNIOR - distance de course : 5500 m

<i>N°</i>	<i>Code</i>	<i>Bateau FFSA</i>
1	FJ2-	deux rameuses en pointe sans barreur
2	HJ2-	deux rameurs en pointe sans barreur
3	FJ1X	une rameuse en couple
4	HJ1X	un rameur en couple

SENIOR - distance de course : 5500 m

<i>N°</i>	<i>Code</i>	<i>Bateau FFSA</i>
5	FS2-	deux rameuses en pointe sans barreur
6	HSPL2-	deux rameurs en pointe sans barreur poids léger
7	HS2-	deux rameurs en pointe sans barreur
8	FSPL1X	une rameuse en couple poids léger
9	HSPL1X	un rameur en couple poids léger
10	FS1X	une rameuse en couple
11	HS1X	un rameur en couple

HANDI - distance de course : 2000 m

<i>N°</i>	<i>Code</i>	<i>Bateau FFSA</i>	
12	FAS1X	une rameuse en couple épaules et bras seuls*	*Bateau FISA : Fauteuil et flotteurs obligatoires
13	HAS1X	un rameur en couple épaules et bras seuls*	
14	FTA1X	une rameuse en couple tronc bras*	
15	HTA1X	un rameur en couple tronc bras*	

HANDI - distance de course : 4000 m

<i>N°</i>	<i>Code</i>	<i>Bateau FFSA</i>
16	FLTA2-	deux rameuses en pointe jambes tronc bras
17	HLTA2-	deux rameurs en pointe jambes tronc bras

Les équipages des LTA2- (deux sans barreur) devront être obligatoirement composés d'un rameur handi-aviron et d'un rameur valide ou d'une rameuse handi-aviron et d'une rameuse valide (code FISA dont lunettes zéro vision pour les LTA mal ou non voyants).

## 6. PROGRAMME

EPREUVE N°	CATEGORIE	HORAIRES	DISTANCE
15	HTA1X	<b><u>9H30</u></b>	2000 M
14	FTA1X		2000 M
13	HAS1X		2000 M
12	FAS1X		2000 M
17	HLTA2-		4000 M
16	FLTA2-		4000 M
6 + 7	HS2- et HSPL2-		5500 M
9 + 11	HS1X et HSPL1X		5500 M
5	FS2-		5500 M
8 + 10	FS1X et FSPL1X		5500 M
2	HJ2-		5500 M
4	HJ1X		5500 M
1	FJ2-		5500 M
3	FJ1X		5500 M

## 7. PARCOURS

Le parcours est balisé et les couloirs de remontée et de course sont séparés par une ligne de bouées. La sécurité est assurée tous les 1000 mètres.

## 8. DISPOSITIONS GENERALES

8.1. La réunion des délégués : aura lieu le dimanche 14 mars à 8h 30 au parc à bateaux.

8.2. Le bassin : l'ouverture sera effective la veille des compétitions de 14h00 à 18h00. Le Club Marignanais des Sports d'Aviron doit être informé de votre éventuelle présence.

8.3. Les numéros : La distribution est ouverte pendant la réunion des délégués contre une caution de 10 €.

8.4. Rameurs poids léger : lors de cette épreuve, seul le poids individuel est limité. Il doit être de 73 kg maximum chez les hommes et 59,5 kg maximum chez les femmes.

8.5. Les rotations de bateaux ne sont pas autorisées.

8.6. Les départs : l'écart entre les bateaux est de 30 secondes.

8.7. Les programmes ne sont pas fournis par le comité d'organisation, ils sont téléchargeables sur les sites Internet et envoyés par courrier électronique.

8.8. Le chronométrage est assuré par les cadres techniques d'état en liaison avec la structure support.

8.9. La sécurité est assurée par des spécialistes (plongeurs, pompiers, secouristes, médecin) en liaison avec le Club Marignanais des Sports d'Aviron et la zone Sud-Est.

8.10. L'arbitrage est coordonné par un arbitre fédéral en relation avec le coordonnateur technique et le responsable de zone.

## 9. DIFFUSION DES INFORMATIONS

Elles seront consultables et téléchargeables sur le site Internet :

- de la ligue Rhône-Alpes des Sociétés d'Aviron : <http://www.aviron-rhone-alpes.org>
- de la ligue d'Aviron de Bourgogne : <http://www.ligue-bourgogne-aviron.fr>
- de la Ligue Languedoc-Roussillon d'Aviron : <http://www.avironlanguedocroussillon.fr>

Chaque ligue constituant la région sud-est est autorisée à héberger ces informations.

Les responsables sportifs souhaitant recevoir personnellement les informations devront communiquer leur adresse mail à « [vincent.busser@aliceadsl.fr](mailto:vincent.busser@aliceadsl.fr) ».

## 10. ECHEANCIER

Mardi 09 février 2010 : Envoi de la fiche technique.

Lundi 22 février 2010 : Ouverture des inscriptions.

Vendredi 5 mars 2010 : Clôture des inscriptions.

Vendredi 5 mars 2010 : consultation de la liste des engagés sur le site FFSA.

Mardi 9 mars 2010 : mise en ligne des engagements, horaires et ordres de départ.

Dimanche 14 mars 2010 : Envoi des résultats.

Vincent BUSSER  
Responsable de la Zone Sud-est



Julien HOUSSET  
Conseiller Technique Sportif  
Coordonnateur Zone Sud-est

